

## Avis public

Le 3 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2026-36 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE PARCS, ESPACES VERTS, DE MOBILIERS URBAINS ET DE LIEUX PUBLICS, DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, DE STATIONNEMENTS, DE PAVAGE, DE VOIRIE, DE BORDURE ET DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 638 700 \$

Le texte complet du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 16 avril 2026.

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD